



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le 02 juillet à 18h30, les membres du conseil municipal de la commune de Trébons-sur-la-Grasse, légalement convoqués à la date du 25 juin 2026, se sont réunis en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé RAMONDA, le Maire.

Présents : Mmes DEFARD Véronique, LEYDIER Karine, CAZENEUVE Muriel, ALQUIER Christina, PEONAS Stéphanie, MM. RAMONDA Hervé, NEROCAN Sébastien, ARHAINX Jean, LAURENS Didier, DEFARGES Vincent, VIGUIER Philippe.

Absents : Mmes STEIMER Céline, ALBAREL Pauline, MM. FLEURIAL Julien, SABLAYROLLES Guy.

Procurations : Mme ALBAREL Pauline à Mme CAZENEUVE Muriel, Mme STEIMER Céline à M. NEROCAN Sébastien.

Un scrutin a eu lieu, a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire : M. LAURENS Didier.

Quorum :

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers votants : 13

Ouverture de la séance à 18h40.

Ordre du jour

Le procès-verbal du conseil municipal du 05 juin 2026 a été approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal présents.

- **Délibération N°31-2026 élection des délégués au Syndicat Haute-Garonne Environnement (HGE)** : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune est membre du Syndicat Haute-Garonne Environnement (HGE), qu'il est nécessaire de désigner ses représentants à savoir, 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de désigner Monsieur RAMONDA Hervé en qualité de membre titulaire et Madame LEYDIER Karine en qualité de membre suppléante. Les membres présents du conseil municipal valident à l'unanimité cette délibération.
- **Délibération N°32-2026 portant sur les travaux d'urgences du SDEHG** : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'afin de pouvoir réaliser, sous les meilleurs délais, des petits travaux inopinés relevant de la compétence du SDEHG, il est proposé de voter une enveloppe annuelle financière prévisionnelle de 10 000 € maximum de participation communale. Les règles habituelles de gestion et de participation financière du SDEHG resteront applicables, notamment l'inscription aux programmes de travaux du SDEHG, pour les opérations concernées. Le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents l'enveloppe annuelle financière prévisionnelle pour « petits travaux urgents » avec le SDEHG.
- **Délibération N°33-2026 augmentation du tarif de la restauration scolaire à compter du 1^{er} septembre 2026** : Monsieur le Maire fait part aux membres présents du conseil municipal de la décision prise par la société API RESTAURATION de réviser ses tarifs et d'appliquer une augmentation de 1,46 % sur le prix TTC des repas livrés à la cantine de l'école maternelle de Trébons-sur-la-Grasse. Les prix révisés par la société API RESTAURATION sont ceux qui suivent :

DÉSIGNATION	PRIX TTC AU 1 ^{er} SEPTEMBRE 2026
REPAS MATERNEL	3,535 €
REPAS PRIMAIRE	3,671 €
REPAS ADULTE	4,895 €
PIQUE-NIQUE	4,760 €
REPAS FROID	3,671 €
GOUTER	0,747 €

Le prix sera facturé à 3,55 € TTC pour les enfants fréquentant la cantine scolaire de l'école maternelle de Trébons-sur-la-Grasse, à compter du 1^{er} septembre 2026.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, approuve cette modification avec 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

• Questions diverses :

- Une demande de rafraîchissement de la salle de restauration et de la salle de motricité (ou de garderie) à l'école maternelle a été formulée. Des devis seront demandés dans cette perspective.

Arrivée de Monsieur FLEURIAL Julien à 18h45.

Arrivée de Monsieur SABLAYROLLES Guy à 19h00.

- Le conseil municipal est favorable à ce que la salle du conseil municipal redevienne le bureau de vote lors des prochaines élections.
- Le conseil municipal va lancer un appel aux artisans, aux entreprises de la commune qui souhaiteraient être référencés sur le site internet de la mairie,
- Un état des préparatifs et du déroulé de l'inauguration du terrain multisport est établi,
- La mairie sera fermée du lundi 10 août au vendredi 21 août 2026,
- Le Maire accordera au premier adjoint, par délégation de signature, la possibilité de signer des documents en son nom du mercredi 22 juillet au jeudi 13 août 2026,
- La municipalité souhaite actualiser le registre des personnes vulnérables.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

Le Maire certifie que le procès-verbal a été affiché à la Mairie le 03 juillet 2026.

Le Maire

La secrétaire de séance.



Hervé RAMONDA
Maire de TRÉBONS-SUR-LA-GRASSE

